

Bureau du 6 mai 2002

Décision n° B-2002-0542

commune (s) : Chassieu

objet : **Acquisition, à titre gracieux, d'une parcelle située 74, route de Lyon et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine envisage l'acquisition, en vue de l'aménagement d'un parc de stationnement public, d'une parcelle de terrain de 1 146 mètres carrés, dépendant de la parcelle cadastrée sous le numéro 406 de la section CA, située 74, route de Lyon à Chassieu et appartenant à la commune de Chassieu.

Aux termes du compromis, cette acquisition interviendrait à titre gracieux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit compromis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense résultant des frais d'actes notariés évalués à 540 € sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,